



**Manufacturiers et  
Exportateurs du  
Québec**

Une division des Manufacturiers  
et exportateurs du Canada

**PROJET DE CENTRALE DE CONGÉNÉRATION DE BÉCANCOUR  
PAR TRANSCANADA ENERGY LTD**

**ASSURER LA DISPONIBILITÉ D'UN APPROVISIONNEMENT FIABLE ET  
SUFFISANT À UN PRIX STABLE ET COMPÉTITIF**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU  
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

**15 DÉCEMBRE 2003**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE</b> .....	3
<b>1. PRÉSENTATION DES MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC</b> .....	4
<b>2. PRIORITÉS DES MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'ÉNERGIE</b> .....	5
<b>3. CROISSANCE DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ SUR LES MARCHÉS D'HYDRO-QUÉBEC</b> .....	7
↔ <i>MARCHÉ QUÉBÉCOIS</i> .....	7
↔ <i>MARCHÉS EXTÉRIEURS</i> .....	7
↔ <i>UNE SITUATION ALARMANTE</i> .....	8
<b>4. SYNTHÈSE : ATTENTES DES MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC</b> .....	12
<b>5. LE PROJET DE CENTRALE DE COGÉNERATION DE BÉCANCOUR RÉPOND-T-IL AUX ATTENTES DES MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC?</b> .....	13
↔ <i>CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES</i> .....	13
↔ <i>CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES</i> .....	13
<b>6. CONCLUSION</b> .....	15

## UNITÉS DE MESURE

CONCEPT	MESURES	ÉQUIVALENCES
<b>PUISSANCE</b>	W : WATT kW : KILOWATT MW : MÉGAWATT GW : GIGAWATT	= 1 000 W = 1 000 000 W = 1 000 000 000 W
<b>ÉNERGIE</b>	kWh : KILOWATTHEURE MWh : MÉGAWATTHEURE GWh : GIGAWATTHEURE TWh : TÉRAWATTHEURE	= 1 000 Wh = 1 000 kWh = 1 000 000 kWh = 1 000 000 000 kWh
<b>TENSION</b>	V : VOLT kV : KILOVOLT	= 1 000 V

## SOMMAIRE

Les Manufacturiers et exportateurs du Québec appuient le projet de centrale de cogénération de Bécancour parce qu'ils :

- 1) estiment qu'il contribuera à réduire les risques associés à une marge de manœuvre trop faible à compter de sa mise en service prévue pour 2006;
- 2) estiment que le distributeur a la responsabilité de répondre à la croissance de la demande d'électricité et de profiter des opportunités offertes sur les marchés extérieurs en accroissant ses capacités de production;
- 3) reconnaissent que l'aménagement sera fait dans le respect des normes environnementales, minimisant ainsi ses impacts négatifs tout en maximisant ses effets positifs;
- 4) reconnaissent que les technologies qui seront employées sont les plus avancées pour le type de combustible utilisé et que ce combustible (gaz naturel) est celui ayant les impacts environnementaux les moins négatifs;
- 5) jugent que l'économie québécoise requiert un approvisionnement énergétique additionnel dans des délais rapprochés et que la cogénération s'avère être le compromis le plus acceptable pour concilier nos besoins énergétiques à court en moyen terme avec nos obligations environnementales à moyen et long terme.
- 6) constatent que sur le plan environnemental le coût d'opportunité de ce projet est très élevé puisque sans sa réalisation, le Québec devra vraisemblablement augmenter ses importations d'énergie de ses voisins, voisins dont une proportion significative de l'approvisionnement vient de sources beaucoup plus polluantes telles que le charbon;
- 7) évaluent que sur le plan local, ce projet aura des retombées positives significatives pour deux manufacturiers de la région créateurs d'emplois et de richesse.

Ceci dans le but d'assurer aux manufacturiers et exportateurs québécois la disponibilité d'un approvisionnement énergétique fiable et suffisant à un prix stable et le plus compétitif possible.

## 1. PRÉSENTATION DES MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC

L'association des *Manufacturiers et exportateurs du Québec* (MEQ) a pour mission d'être le principal réseau d'affaires voué à la promotion des intérêts des manufacturiers et exportateurs du Québec. Elle compte près de 600 membres au Québec et fait partie des *Manufacturiers et exportateurs du Canada*. Nos membres sont une source importante de croissance et de prospérité pour l'ensemble de la collectivité québécoise.

Le secteur industriel représente un client majeur pour Hydro-Québec puisqu'il constituait l'ancien 43,2 % des ventes d'électricité au Québec de la société d'État. À titre de comparaison, les autres principales catégories de clients, soit la clientèle résidentielle et agricole et la clientèle commerciale et institutionnelle représentent respectivement 33,6 % et 20 % de ses ventes d'électricité.<sup>1</sup>

Les manufacturiers emploient 650 000 québécois, ce qui représente plus de 19 % de la main-d'œuvre totale du Québec. De plus, le rayonnement indirect des manufacturiers, qui impartissent des activités et génèrent des revenus d'exportation, contribue à la prospérité de plusieurs régions et villes québécoises.

Les perspectives de croissance de ce secteur économique moteur pour le Québec et l'importance de la clientèle industrielle pour Hydro-Québec expliquent qu'elle sera responsable à 63,3 % de la croissance de la demande d'électricité prévue au Québec d'ici 2011.<sup>2</sup>

Afin d'assurer leur pérennité, de poursuivre leur croissance et de créer de l'emploi, les entreprises manufacturières et exportatrices du Québec nécessitent un environnement d'affaires qui encourage l'accroissement de la productivité et qui stimule l'innovation. Cela passe notamment par la disponibilité d'un approvisionnement énergétique qui soit fiable et suffisant et à un prix stable et le plus compétitif possible.

---

<sup>1</sup> Hydro-Québec (2002), *Rapport annuel 2002*, p. 99.

<sup>2</sup> Hydro-Québec Distribution (2002), *Les prévisions de ventes au Québec par secteur de 2001 à 2012*, août 2002, document déposé dans le cadre des audiences publiques du projet d'aménagement hydroélectrique de Péribonka, octobre 2003, DA-23.

## 2. PRIORITÉS DES MEQ EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Les manufacturiers ont dépensé plus de 3,3 milliards de dollars en énergie pour la production en 1999, ce qui équivalait à 7,4 % du PIB du secteur. L'énergie est un moteur de l'industrie québécoise, elle est donc essentielle à son bon fonctionnement et à sa compétitivité.

Dans ce sens, les deux priorités des Manufacturiers et exportateurs du Québec en matière d'énergie sont : 1) la disponibilité d'un approvisionnement fiable et suffisant et 2) un prix stable et le plus compétitif possible.

L'électricité, principale source d'énergie utilisée par les entreprises manufacturières et exportatrices du Québec, est un intrant important dans les processus de fabrication. En effet, en 1999, celles-ci ont consommé 82,6 GWh d'électricité pour 2,3 milliards de dollars, soit 5,1 % du PIB du secteur.<sup>3</sup> Pour certains secteurs critiques de notre économie tels que la première transformation des métaux, cette consommation peut représenter le tiers du coût des intrants du processus de fabrication.

Pour demeurer compétitives, les entreprises manufacturières québécoises ont donc besoin d'électricité à des prix les plus compétitifs possibles. Les faibles coûts énergétiques, notamment dans le secteur industriel, constituent un avantage comparatif majeur pour le Québec et pour la compétitivité des entreprises manufacturières. À titre d'exemple, plusieurs entreprises et industries sont localisées ou viennent s'implanter au Québec pour cette raison. De plus, il existe un lien étroit entre croissance économique et croissance de la demande d'électricité. On peut noter par exemple que 65,7 % de la croissance de la demande d'électricité au Québec entre 2003 et 2011 viendra du secteur manufacturier.<sup>4</sup> C'est pour produire, transformer et fabriquer davantage que celles-ci ont besoin d'énergie.

Hydro-Québec a la responsabilité d'assurer d'une offre suffisante d'électricité, en accroissant ses capacités de production pour rencontrer la demande croissante des besoins énergétiques – croissance dont le secteur manufacturier sera largement responsable. Ceci afin d'assurer la disponibilité d'un approvisionnement suffisant au prix le plus bas possible.

---

<sup>3</sup> Institut de la statistique du Québec (2003), *Portrait du secteur manufacturier – Édition 2003*, p. 20-21 et Statistique Canada (2003), *Produit intérieur brut provincial par industrie 1997-2002*, p. 124. La consommation d'électricité excède ce qu'Hydro-Québec distribue puisque certains manufacturiers produisent de l'énergie pour leur propre consommation.

<sup>4</sup> Hydro-Québec Distribution (2003), *État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2002-2011*, 31 octobre 2003, document déposé dans le cadre des audiences publiques, DB3, p. 13.

Enfin, en ce qui a trait à la stabilité et prévisibilité des prix, cette préoccupation s'explique du fait que dans le secteur manufacturier, les délais de production sont souvent tels que l'on doit mettre régulièrement des mois sinon des années avant de modifier les prix spécifiés sur les contrats de vente. Des hausses subites des tarifs heurtent nécessairement les marges bénéficiaires des entreprises, qui ne peuvent refiler la note immédiatement à leurs clients.

### **3. CROISSANCE DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ SUR LES MARCHÉS D'HYDRO-QUÉBEC**

#### **MARCHÉ QUÉBÉCOIS**

Au cours des prochaines années, il y aura croissance de la demande d'électricité au Québec comme sur les autres marchés d'Hydro-Québec.

Selon les prévisions d'Hydro-Québec pour sur son marché prioritaire qu'est le Québec, les prévisions de croissance des besoins en électricité sont de 1,8 % par année pour la période 2001-2011, soit 3 TWh en moyenne par année. Cela signifie qu'en 2011 la demande sera de 19 % supérieure au niveau de 2001. Cette croissance de la demande sur 10 ans est comparable à la croissance connue par le Québec de 1991 de 2001 où la demande a cru de 1,8 % ou 2,6 TWh en moyenne par année.<sup>5</sup>

Cette croissance sera grandement due au secteur industriel. En effet, la croissance dans ce secteur est inévitablement liée à la croissance des besoins énergétiques. La croissance dans le secteur manufacturier – à forte valeur ajoutée – déborde sur l'ensemble de l'économie et profite ainsi à tous. Le secteur industriel représente un client majeur pour Hydro-Québec puisqu'il constitue 43,2 % des ventes d'électricité de la société d'État au Québec.

#### **MARCHÉS EXTÉRIEURS**

Sur les marchés hors Québec, la croissance de la demande se situe entre 1,2 % et 1,5 % en moyenne d'ici 2012.<sup>6</sup> Dans 15 ans, on peut s'attendre à ce que la demande soit ainsi de 20 à 25 % supérieure à son niveau actuel.

Les ventes d'Hydro-Québec à l'extérieur du Québec – principalement aux États-Unis – se chiffraient à 3,5 milliards de dollars l'an dernier. Ces ventes proviennent à 23 % de sorties nettes de réservoirs, le reste correspondant à des transactions de courtage d'énergie sur les marchés américains et ontarien, ce dernier étant ouvert à la concurrence depuis le 1<sup>er</sup> mai 2002.<sup>7</sup> Ces ventes hors Québec ont considérablement augmenté au cours des dernières années : en 1991,

---

<sup>5</sup> Hydro-Québec Distribution (2003), *État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2002-2011*, document déposé dans le cadre des audiences publiques, DB3, pp. 11-13.

<sup>6</sup> Hydro-Québec Distribution (2003), *Les prévisions de ventes d'électricité – Période 2003-2012*, document déposé dans le cadre des audiences publiques de l'aménagement hydroélectrique de Péribonka, octobre 2003, DA23.

<sup>7</sup> Hydro-Québec (2002), *op cit*, p. 64.

elles n'étaient que de 304 millions de dollars.<sup>8</sup> Ces ventes, plutôt modestes et ondulatoires avant 1997, ont bénéficié de l'ouverture des marchés de gros, augmentant de 400 % entre 1997 et 2001.<sup>9</sup>

Deux raisons principales jouent en faveur d'Hydro-Québec lorsqu'il vend sa production sur les marchés extérieurs. D'abord, une raison propre à toute source d'énergie hydroélectrique : le caractère aléatoire des précipitations. Il appert que les variations des ventes reflètent autant la force de la demande en période de pointe que la faible hydraulité des bassins de l'entreprise.<sup>10</sup> Ensuite, la période de pointe des clients potentiels d'Hydro-Québec situés sur la côte est américaine n'est pas la même qu'au Québec.<sup>11</sup> Les cycles de demande entre le marché québécois et les marchés extérieurs diffèrent, en se complétant plutôt qu'en se concurrençant puisque l'hiver est notre principale période de pointe alors qu'ici. Hydro-Québec a donc une formidable opportunité de vendre et de rentabiliser ses capacités non utilisées lorsque la demande sur son marché prioritaire est plus faible.

## **UNE SITUATION ALARMANTE**

Compte tenu que les prévisions nous indiquent que la demande d'électricité croîtra à un rythme plus rapide que la production d'Hydro-Québec, sans construction de nouvelles capacités de production telles que le projet de centrale de cogénération de Bécancour, nous assisterons inévitablement à une hausse des prix sur le marché québécois. Comme nous l'avons vu précédemment, une telle situation serait fort dommageable pour les manufacturiers et exportateurs québécois dont l'essor dépend de prix d'électricité compétitifs.

L'élément qui porte les manufacturiers et exportateurs à s'inquiéter de cet écart entre la croissance de la demande et la croissance de l'offre est la marge de manœuvre avec laquelle Hydro-Québec devra composer dans un avenir rapproché. En effet, cette marge de manœuvre sera considérablement réduite et ce, rapidement. En 2001, cette marge de manœuvre (sans prendre en compte la réserve légale), était de 8 TWh ou 5,2 % des ventes. Sur 5 ans, malgré la mise en route de Sainte-Marguerite-3 et de Toulnostouc, cette marge aura diminué de 13% pour atteindre 7 TWh en 2006. Compte tenu que l'on prévoit que les ventes d'électricité au Québec

---

<sup>8</sup> Henri Lepage et Michel Boucher (2001), *La libéralisation des marchés de l'électricité*, Montréal, Éditions Saint-Martin, p. 287.

<sup>9</sup> *Ibid*, p. 287-288 et Hydro-Québec (2001), *Rapport annuel 2001*, p.55.

<sup>10</sup> Henri Lepage et Michel Boucher (2001), *op.cit.*, p.288.

<sup>11</sup> *Ibid*.



seront alors de 173,8 TWh, cette marge ne représentera que 4 % des ventes, niveau que les MEQ considèrent comme trop faible et fort inquiétant.<sup>12</sup>

Sans Bécancour, en 2008 la marge de manœuvre serait encore plus faible à 5 TWh, soit 2,8 % des ventes au Québec.<sup>13</sup> La mise en œuvre de Bécancour, dont la production annuelle sera de 4,5 TWh, contribuera donc à réduire les risques associés à une marge de manœuvre trop faible lors de sa mise en service prévue pour 2006.

Il est toutefois important de réaliser que même avec la réalisation de ce projet, les inquiétudes des manufacturiers quant à une marge de manœuvre trop faible subsistent. En fait, selon les prévisions actuelles et en raison notamment des longs délais de construction de nouveaux aménagements hydroélectriques, ces craintes d'une marge de manœuvre trop faible subsisteront jusqu'à la fin de la présente décennie. Par exemple, en 2006, même en considérant l'apport de la centrale de cogénération de Bécancour, la marge de manœuvre devrait alors osciller autour de 6,6 % et en 2008, elle serait de 5,4 % selon les prévisions moyens de croissance des ventes. Il est important de se rappeler que malgré toute l'importance que revêt la réalisation de ce projet d'aménagement pour les manufacturiers et exportateurs, la mise en service de Bécancour comblera seulement l'équivalent de la hausse de la demande pour les 28 mois suivant sa mise en service.<sup>14</sup>

De si faibles marges de manœuvre, soit 7 TWh pour 4 % des ventes en 2006 et 5 TWh pour moins de 2,8 % des ventes en 2008 n'ont jamais été rencontrées dans l'histoire d'Hydro-Québec. Cette marge de manœuvre vise à compenser des aléas, des imprévus auxquels la société d'État a la responsabilité de faire face. Ces aléas peuvent être des aléas de marchés, des aléas climatiques ou encore des aléas techniques. Cette marge nous assure, en tant que consommateurs d'électricité, qu'Hydro-Québec ne passera pas à une position d'acheteur d'électricité pour combler les besoins de sa clientèle. Le problème n'en est pas un de disponibilité ou encore d'approvisionnement – Hydro-Québec n'est pas le seul producteur d'énergie électrique de la région et il pourra acheter chez ces concurrents ontariens ou américains –, le problème en

---

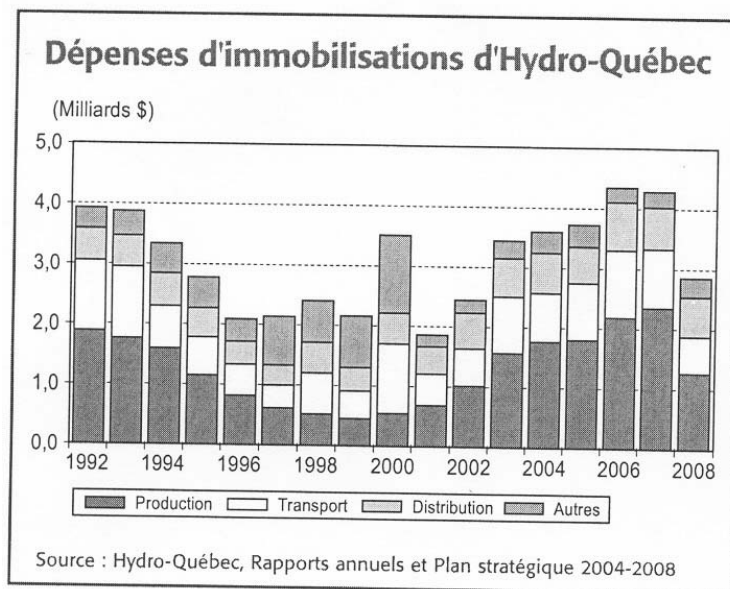
<sup>12</sup> Hydro-Québec Distribution (2003), *État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2002-2011*, *op cit*, pp. 13, 33, document déposé dans le cadre des audiences publiques, DB3 et Hydro-Québec Production, *Bilan énergétique d'Hydro-Québec Production 2001-2011*, document déposé dans le cadre des audiences publiques du projet de l'aménagement hydroélectrique de Péribonka, octobre 2003, document DA23.

<sup>13</sup> Hydro-Québec Distribution (2003), *op cit* et Hydro-Québec Production, *Bilan énergétique d'Hydro-Québec Production 2001-2011*, document déposé dans le cadre des audiences publiques de l'aménagement hydroélectrique de Péribonka, octobre 2003, DA23.

<sup>14</sup> Hydro-Québec Distribution, *op cit*, p. 13. Lorsque l'on divise l'augmentation des ventes entre 2009 et 2006 selon le scénario moyen par 36 mois, nous obtenons une augmentation moyenne mensuelle de 0,1583 TWh. On remarque qu'alors que 28 mois d'une telle croissance serviront à utiliser la totalité de la capacité totale produite par Bécancour.

est un de prix. Car lorsqu'un producteur achète d'un autre pour combler ses manques, il doit souvent le faire à des prix considérablement plus élevés.

Cette situation actuelle où les risques de déficit énergétique s'accroissent année après année est principalement le fruit de décisions de décisions nécessaires qui ne se sont pas prises il y a une dizaine d'années. En effet, le projet de centrale de cogénération de Bécancour représente une partie du prix que nous devons payer pour le projet Grande-Baleine qui se n'est pas concrétisé dans les années 1990. Comme nous pouvons le remarquer sur le graphique ci-dessous, les investissements en production par Hydro-Québec ont diminué au cours des années 1990.<sup>15</sup> La Paix des Braves nous donne de nouveau de l'espoir pour de grands projets hydroélectriques. Cependant, compte tenu des trop longs délais d'autorisation pour la construction de tels projets, c'est-à-dire 10 à 12 ans, il devient évident que des solutions à court et moyen terme comme le projet de centrale de cogénération de Bécancour doivent être envisagées.



Un exemple pas très lointain ni dans le temps ni dans l'espace force à réfléchir. Entre août 2001 et août 2002, le prix de l'électricité a fait un bond de 32,7 % en Ontario.<sup>16</sup> En un seul mois, de juillet 2002 à août 2002, cette hausse a été de 18,3%, « qui reflète le fait que l'électricité est maintenant vendue sur le marché libre dans cette province et que les vagues de chaleur d'août ont accentué la demande ».<sup>17</sup> Un aléa climatique (vague de chaleur), jumulé à une marge de manœuvre trop faible, a forcé le producteur ontarien à acheter à prix fort d'un autre producteur

<sup>15</sup> Commission de la construction du Québec, Bulletin, Décembre 2003.

<sup>16</sup> Statistique Canada (2002), *Le Quotidien*, 20 septembre 2002.

<sup>17</sup> *Ibid.*

(notamment Hydro-Québec possiblement), ce qui s'est inévitablement répercuté sur la facture des usagers. Dans une situation de marché telle, le producteur ontarien n'a pas été en mesure de combler une demande via ses propres capacités de production d'électricité.

Il y a donc un risque associé à une marge de manœuvre trop faible. Un risque de voir les coûts d'approvisionnement augmenter en raison de ce changement de position (de producteur net à celui d'acheteur). Il s'agit d'un risque que les Manufacturiers et exportateurs du Québec ne sont pas prêts à prendre, en raison des conséquences que cela pourrait avoir sur les coûts et de son incidence sur les prix de cet important intrant dans le processus de fabrication. Cela aurait inévitablement des effets majeurs sur la compétitivité des entreprises manufacturières vis-à-vis de leurs concurrents.

Au risque de se répéter, la demande croîtra en s'accroissant au cours des prochaines années. Cette demande sera forcément comblée par un des producteurs. Cela amène à une question essentielle : pourquoi Hydro-Québec laisserait-elle ce marché en forte croissance à un concurrent ? Compte tenu qu'il existe une demande, pourquoi empêcherait-on à Hydro-Québec d'accroître ses capacités de production pour la combler ? Autrement, on court le risque d'en subir ultimement les effets sur la facture d'électricité et sur notre prospérité économique !

Qui plus est, Hydro-Québec est une société d'État ayant pour unique actionnaire le gouvernement du Québec. Elle redonne au gouvernement une grande part de ses profits. L'an dernier, c'est 763 millions de dollars que l'entreprise remettait à son actionnaire.<sup>18</sup> Il s'agit ainsi d'une entrée de fonds importante pour le trésor public. Le gouvernement aurait autrement à faire des choix qui altéreraient soit la qualité de la gestion des finances publiques, la qualité des services offerts par l'État ou encore affecterait défavorablement le climat d'affaires du Québec par une hausse des taxes ou des impôts. Ainsi, dans l'éventualité où cette marge de manœuvre n'est pas totalement utilisée, Hydro-Québec est en mesure de vendre cette électricité à l'extérieur du Québec à prix plus élevé, ce qui bénéficie à tous les québécois.

---

<sup>18</sup> Hydro-Québec (2002), *Rapport annuel 2002*, p. 2.

Pour revenir à notre question, y a-t-il une bonne raison de refuser à Hydro-Québec d'agir de manière responsable en s'assurant d'avoir une marge de manœuvre suffisamment élevée pour faire face aux aléas de marché, climatiques ou techniques en accroissant ses capacités de production et parallèlement profiter des opportunités offertes sur les marchés extérieurs et ainsi contribuer aux recettes du gouvernement québécois ? Poser la question c'est y répondre.

Certains soulèveront des préoccupations environnementales. Ces enjeux méritent certainement notre attention et ils seront abordés plus loin dans ce mémoire. Il est néanmoins nécessaire de rappeler que la croissance de la demande d'électricité sera forcément comblée. Si ce n'est pas par Hydro-Québec, ce sera par un autre producteur concurrent, possiblement américain. Hydro-Québec, dans le passé et encore aujourd'hui, a démontré un souci d'adopter des pratiques et des technologies qui soient les plus respectueuses de l'environnement. Il est raisonnable de douter que le producteur concurrent qui comblerait cette demande fournirait de l'électricité à partir d'une source aussi propre et qu'il aurait démontré un souci aussi grand de la qualité de l'environnement.

#### **4. SYNTHÈSE : ATTENTES DES MEQ**

Une marge de manœuvre trop faible représente un risque trop élevé par la pression qu'elle peut ultimement exercée sur les prix. Rappelons que les Manufacturiers et exportateurs du Québec croient fermement qu'Hydro-Québec a la responsabilité de s'assurer d'une offre suffisante d'électricité, en accroissant ses capacités de production pour rencontrer la demande croissante des besoins énergétiques – croissance dont le secteur manufacturier sera largement responsable. Ceci afin d'assurer la disponibilité d'un approvisionnement suffisant au prix le plus bas possible.

Pour répondre à cette demande croissante d'électricité au Québec et aux opportunités offertes sur les marchés extérieurs, Hydro-Québec doit nécessairement accroître ses capacités de production d'énergie électrique. Des projets sont d'ailleurs en cours de réalisation, tels que Toulnostouc, et Sainte-Marguerite-3. D'autres sont en cours de d'approbation, tel que celui qui nous intéresse ici : le projet de centrale de cogénération de Bécancour.

## **5. LE PROJET DE CENTRALE DE COGÉNÉRATION DE BÉCANCOUR RÉPOND-T-IL AUX ATTENTES DES MEQ**

### **CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES**

Le projet de centrale de cogénération de Bécancour permettra de répondre à la croissance de la demande pour les 28 mois suivants sa mise en service prévue pour 2006 et contribuera à réduire les risques associés à une marge de manœuvre qui aura atteint son plus faible niveau de l'histoire. La justification économique d'accroître les capacités de production et d'au moins maintenir la marge de manœuvre d'Hydro-Québec par rapport aux priorités et attentes des MEQ a été largement discutée dans les sections précédentes. Les considérations environnementales liées au projet doivent maintenant être abordées.

### **CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES**

L'étude d'impact réalisée démontre que TransCanada Energy a fait ses devoirs sur le plan environnemental et qu'elle nous recommande ici un projet qui se fera dans le respect des normes environnementales. Ses impacts sur l'écosystème ne remettent pas en cause l'acceptabilité environnementale de ce projet qui, il ne faut pas l'oublier, demeure la meilleure option permettant à la fois au Québec de répondre à ses besoins d'approvisionnement en énergie à moyen terme tout en minimisant les impacts sur l'environnement.

Avec les meilleures technologies disponibles sur le plan environnemental, le projet de centrale de cogénération de Bécancour devrait générer une quantité limitée de polluants (oxyde d'azote, dioxyde de soufre et matières particulaires) et ce, lorsqu'on le compare à des centrales semblables fonctionnant au charbon ou à l'huile lourde. De plus, si on compare le rendement de la conversion du combustible du projet avec le rendement de la conversion du combustible pour une centrale classique au mazout, au charbon ou à une génératrice domestique d'urgence, on se rend compte là aussi que ce projet sera beaucoup plus avantageux pour l'environnement. En effet, le projet de Bécancour aurait un taux d'efficacité de 62 % (au pouvoir calorifique inférieur) comparativement à 37 % pour une centrale classique au mazout, à 33 % pour une centrale au charbon et à 20 % pour une génératrice domestique d'urgence.<sup>19</sup>

---

<sup>19</sup> TransCanada Energy Ltd (2003), *Notes d'allocation de Mme Stéphanie Wilson lors de la séance du 18 novembre 2003*, document déposé dans le cadre des audiences publiques, DA1, p. 7 et TransCanada Energy Ltd (2003), *Révision du tableau 3.9 (distribution des émissions de Norsk Hydro et PCI) et réactions chimiques du SCR*, novembre 2003, document déposé dans le cadre des audiences publiques, DA9.

De plus, il est intéressant de noter que le projet permettra à deux manufacturiers de la région, Pioneer Chemical inc et Norsk Hydro, d'améliorer leur bilan énergétique puisqu'ils pourront ainsi réduire leurs émissions de SO<sub>2</sub> de 700 tonnes par année, émissions provenant de l'utilisation actuelle de combustible industriel (mazout) par ces entreprises.

Malgré la technologie utilisée éprouvée sur le plan environnemental et l'utilisation de l'énergie fossile la plus propre, le projet devrait tout de même générer des émissions de gaz à effet nettes de serre de l'ordre de 1,54 mégatonnes d'équivalent de CO<sub>2</sub> par année ce qui équivaut à 1,7 % du total des émissions de gaz à effet de serre annuelles au Québec en 2001.<sup>20</sup> Dans le contexte où le Canada a ratifié le Protocole de Kyoto et que sa mise en œuvre soulève bien des inquiétudes auprès des coûts que cela pourrait représenter pour les manufacturiers québécois, cette situation nous préoccupe.

Par ailleurs, compte tenu qu'il apparaît que le protocole de Kyoto sera appliqué au Canada par secteur industriel, il est plus important que jamais que le secteur de la production d'énergie atteignent les cibles qui lui auront été fixées. Ce faisant, ce sont les unités de production d'électricité les moins performantes qui devraient éventuellement disparaître telles que les centrales au charbon ou au mazout afin d'être remplacées, entre autres, par des centrales au gaz naturel beaucoup moins polluantes et, à terme, par de l'hydroélectricité.

Qu'arriverait-il si le projet Bécancour ne voyait pas le jour ? Quoique la réponse à cette question réside principalement dans une rationalité économique, elle se justifie également selon une perspective environnementale. Rappelons que la demande d'électricité poursuivra sa croissance et que cette demande sera nécessairement comblée par Hydro Québec ou par l'un de ses concurrents. Dans une perspective régionale, la demande pourraient être comblés par une source de production électrique plus polluante que le gaz naturel. Ainsi, pour répondre aux besoins toujours grandissants, une nouvelle centrale électrique au charbon pourrait voir le jour en Ontario ou aux États-Unis, par exemple, ce qui serait désavantageux pour le Québec tant d'un point de vue économique que d'un point de vue environnemental.

---

<sup>20</sup> *Ibid*, p. 18.

## **6. CONCLUSION**

Avec le projet de centrale de cogénération de Bécancour, Hydro-Québec contribuera à réduire de les risques associés une situation inquiétante puisqu'il est prévu que sa marge de manœuvre atteindra alors son plus faible niveau de l'histoire. Elle répondra ainsi à l'équivalent de l'augmentation de la demande pour les 28 mois suivant sa mise en service. Ne pas réaliser ce projet signifierait qu'elle serait alors vulnérable face à une hausse plus importante que prévue de la demande ou encore vis-à-vis de tout aléa – qu'il soit de marché, climatique ou technique. Hydro-Québec devrait alors acheter à d'autres producteurs l'énergie manquante à des coûts qui pourraient être beaucoup plus élevés.

Inutile de mentionner que cette situation ne correspond nullement aux attentes des Manufacturiers et exportateurs du Québec qui désirent bénéficier d'un approvisionnement énergétique fiable et suffisant et à un prix compétitif. Une marge de manœuvre est en quelque sorte un « coussin » qui sécurise et diminue le risque. Les MEQ ne sont pas prêts à courir le risque de voir un avantage comparatif du Québec (les coûts de l'électricité) se transformer en désavantage. L'énergie est un intrant trop important dans le processus de fabrication et il en va de la compétitivité de nos entreprises vis-à-vis leurs concurrents des États-Unis, de l'Ontario et d'ailleurs dans le monde. Voilà la raison principale sur laquelle se base l'appui des MEQ au projet.

Néanmoins, les MEQ reconnaissent les qualités du projet pour combler les besoins électriques parce que plus respectueux de l'environnement que toute autre alternative. Cependant, comme d'autres observateurs ont pu le constater, nous constatons que les délais de réalisation des projets hydroélectriques sont très longs. Ceci s'explique entre autres par les lents délais d'approbation auxquels il est raisonnable de penser que l'on pourrait soustraire une année.

Les Manufacturiers et exportateurs du Québec appuient donc le projet de centrale de cogénération de Bécancour parce qu'ils :

1. estiment qu'il contribuera à réduire les risques associés à une marge de manœuvre trop faible à compter de sa mise en service prévue pour 2006;
2. estiment que le distributeur a la responsabilité de répondre à la croissance de la demande d'électricité et de profiter des opportunités offertes sur les marchés extérieurs en accroissant ses capacités de production;



3. reconnaissent que l'aménagement sera fait dans le respect des normes environnementales, minimisant ainsi ses impacts négatifs tout en maximisant ses effets positifs;
4. reconnaissent que les technologies qui seront employées sont les plus avancées pour le type de combustible utilisé et que ce combustible (gaz naturel) est celui ayant les impacts environnementaux les moins négatifs;
5. jugent que l'économie québécoise requiert un approvisionnement énergétique additionnel dans des délais rapprochés et que la cogénération s'avère être le compromis le plus acceptable pour concilier nos besoins énergétiques à court en moyen terme avec nos obligations environnementales à moyen et long terme.
6. constatent que sur le plan environnemental le coût d'opportunité de ce projet est très élevé puisque sans sa réalisation, le Québec devra vraisemblablement augmenter ses importations d'énergie de ses voisins, voisins dont une proportion significative de l'approvisionnement vient de sources beaucoup plus polluantes telles que le charbon;
7. évaluent que sur le plan local, ce projet aura des retombées positives significatives pour deux manufacturiers de la région créateurs d'emplois et de richesse.

Ceci dans le but d'assurer aux manufacturiers et exportateurs québécois la disponibilité d'un approvisionnement énergétique fiable et suffisant à un prix stable et le plus compétitif possible.

Les règles du jeu en matière de production électrique ont changé au Québec. Il est maintenant question de déréglementation de la production, de régionalisation des marchés, de nouvelles capacités techniques, de nouveaux défis environnementaux et de nouveaux modes de production. Tout ceci devrait forcer la société québécoise à prendre conscience de l'avenir qu'elle voudra se façonner en matière énergétique. Pour cette raison, les MEQ continuent à intervenir sur la place publique afin que soient mis en perspective nos défis énergétiques ainsi que les possibilités qui s'offrent à nous.